

Renseignements personnels à joindre au mémoire - Projet Rabaska

Nom : Jacques Clermont

**MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

**PROJET RABASKA
DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

**IMPLANTATION D'UN PORT
ET D'UN TERMINAL MÉTHANIER**

**Présenté par :
Jacques Clermont**

Le 22 janvier 2007

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET EXPANSION DU PORT DE QUÉBEC	2
BESOINS DE DEUX TERMINAUX MÉTAHNIERS POUR LE QUÉBEC.....	3
EXPORTATION.....	4
ACHETEURS DE GAZ	6
PRIX DU GAZ.....	6
REGAZÉIFICATION OU ÉVAPORATION	7
SURVEILLANCE	7
ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	8
CRÉATION D'EMPLOIS.....	9
COHABITATION AVEC L'INDUSTRIE DES CROISIÈRES INTERNATIONALES ..	10
ZONAGE DE LA VILLE DE LÉVIS	10
RÈGLEMENT 523 DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT.....	11
IL FAUT Y PENSER !	11
CONCLUSION.....	13

INTRODUCTION

Je m'intéresse à la non réalisation du projet Rabaska, parce qu'il ne répond pas aux besoins additionnels en énergie des Québécois, et que s'il devait se réaliser sur le site proposé par le promoteur, cela serait une aberration (erreur de jugement) et un non respect de la volonté de la majorité des citoyens concernés par sa proximité, son environnement et sa sécurité.

Je ciblerai seulement quelques aspects de ce projet, à mon avis, non nécessaire, mais que certains intérêts financiers et politiques tentent d'imposer par le biais de faux motifs. J'espère que ces quelques démonstrations vous aideront à conclure que ce projet est tout à fait inacceptable dans le milieu et qu'il doit être refusé.

Voici une déclaration faite par M. Jean Simard, alors vice-président de Gaz Métro, et rapportée dans le journal *Le Soleil* du 2 septembre 2004, où il déclarait qu'il n'y avait pas de place pour deux ports méthaniers au Québec. Le 11 juillet de la même année, après une des premières présentations du projet Rabaska à Beaumont et, plus précisément au théâtre Beaumont-St-Michel, l'animateur affirmait que les objectifs de Gaz Métro, pour justifier l'implantation d'un terminal méthanier, étaient une pénétration au Québec de 25% pour le chauffage et de 40% pour les industries, ce dont je doutais fortement, et ce, avec aucune mention du marché Ontarien; donc il resterait un surplus de production de 35%. Alors, en privé, après la rencontre, j'ai demandé à M. Simard ce qu'il ferait avec les surplus. Voici sa réponse : « Que feriez-vous, si vous étiez en affaires et qu'un client se présentait et vous offrait la possibilité d'acheter tous vos surplus? » Surpris je lui répondis « Je lui vendrais tout ce que je peux produire ». Et M. Simard, de poursuivre : « Eh bien nous aussi, surtout s'il est Américain ».

Voici une autre déclaration du président-directeur général de Gaz Métro, M. Robert Tessier, également rapportée dans le journal *Le Soleil*, en mai 2004 :

« Moi-même, j'ai vécu à St-Romuald. Si un projet comme ça avait été annoncé, je serais allé y voir deux fois. ...Ce n'est pas petit. Ce sont des réservoirs de grosse dimension (45 mètres de haut, soit l'équivalent d'un édifice de 15 étages) ».

Et en juin 2004, toujours dans le journal *Le Soleil* : « Est-ce que d'autres réservoirs pourraient s'ajouter au fil des années? » « Honnêtement, je ne peux pas vous le dire. Au pire du pire, on pourrait doubler ce nombre ».

CRÉATION D'UN PARC INDUSTRIEL ET EXPANSION DU PORT DE QUÉBEC

Il apparaît évident que si Rabaska voit le jour, d'autres industries lourdes viendront se greffer dans les environs afin de profiter d'une source d'énergie à proximité, et le port de Québec voudra sûrement prendre de l'expansion. On n'a qu'à lire la déclaration de son président-directeur général, parue dans le journal *Le Soleil* du 3 janvier 2007, lorsqu'il affirmait « qu'il va certainement venir un jour se greffer d'autres industries à ça ».

Et pourquoi pas une production d'électricité à partir de turbines alimentées au gaz (centrale thermique) ? Évidemment, la probabilité de l'établissement de tous ces développements potentiels ne peut être abordée et surtout pas confirmée par Rabaska. Actuellement, ce n'est pas leur domaine ni leur business, mais ils s'en contenteraient bien.

À l'audience du 12 décembre 2006, (vol. 7, 4050-4055)¹ au questionnement du commissaire Waaub, lorsqu'il demandait à M. Kelly « S'il prévoyait de l'expansion pour Rabaska, pour l'exportation en Ontario » celui-ci lui répondit « Non, parce que c'est moins cher actuellement de transporter du gaz venant de l'Ouest dans un vieux gazoduc que dans un nouveau ». Mais pour combien de temps encore? Ça, il n'a pas de réponse.

Il s'agit ici de la sauvegarde d'un paysage grandiose aux portes de Québec. Si on laisse faire Rabaska, ce sera demain ouvrir toute grande la porte à un autre projet qui justifiera sa demande par le précédent créé et ainsi de suite. Les notions de grandeur, d'his-

¹ Tous les numéros de référence sont extraits des textes de la première partie des audiences.

toire, de poésie et de tranquillité doivent trouver leur place dans l'appréciation de ce projet.

BESOIN DE DEUX TERMINAUX MÉTHANIERS POUR LE QUÉBEC

A-t-on besoin de deux terminaux méthaniers pour les besoins du Québec?

Une grande question a été posée par le président, M. Samak (vol. 7, 2970) : « Est-ce que le Québec, pour ses besoins, pourrait supporter deux projets de terminaux méthaniers? » Et la réponse de M. G. Demers (2995) fut la suivante : « Il faut comprendre aussi que le marché de l'Ontario est énormément plus vaste que celui du Québec, le gaz naturel étant utilisé à beaucoup d'autres fins qu'au Québec, c'est-à-dire qu'au Québec, le chauffage résidentiel est très petit, tandis qu'en Ontario, c'est assez développé. Et il y a aussi un bon secteur de production d'électricité à partir du gaz naturel. ». Et de continuer (3000) : « Donc le marché est là. À la limite, si les deux projets se réalisent, ce qui est quand même pas impossible, à ce moment-là ça va peut-être combler, je sais pas, peut-être une trentaine pour cent du marché combiné Québec et Ontario. »²

Et M. Michon d'ajouter (3010) : « D'une part, je dirais que la justification du projet est un élément essentiel, à savoir si on peut accepter un ou deux projets au Québec, alors nécessairement, je m'en remets, on s'en remet au ministère des Ressources naturelles sur ce point ».

Et pour poursuivre dans les besoins du Québec, une autre question a été posée par un intervenant, M. J.Y. Bisson (vol. 7, 3040) : « Entres autres, est-ce qu'on va prioriser un port méthanier qui va alimenter le Québec ou un port méthanier qui est destiné à l'exportation? »

« Au niveau du gouvernement, est-ce que c'est des critères qu'on va prendre en compte? ». Et de répondre M. Michon (3045) : « Je dirais oui... ».

² Les soulignés, dans toutes les citations, sont de l'auteur du mémoire.

D'après les réponses obtenues de certains représentants de ministères, il m'apparaît assez clair que pour les besoins du Québec, un seul terminal méthanier serait suffisant, quoique l'on pourrait s'en passer.

EXPORTATION

Pour qu'une entreprise multinationale comme Gaz de France investisse dans un projet de près d'un milliard de dollars et garantisse 10 millions en paiement de taxes municipales, plus des engagements d'investissements, pour la remise en état des dégâts causés lors de la construction et l'utilisation de sites limités pour quelques citoyens et des dons à des organismes communautaires, et quoi encore, il faudra que Rabaska rapporte en bénéfices nets, beaucoup d'argent et pas dans 10 ans.

Il doit y avoir une « cachette de développement » dans ce projet, ou bien, la vente de gaz, ça rapporte plus que l'imagination !

Je ne crois pas que seulement les profits générés par la vente de gaz au Québec et en Ontario soient suffisants pour rentabiliser l'investissement, mais que plutôt la vente aux U.S.A., par l'entremise du réseau interconnecté d'Enbridge, est prévue. Rabaska nie qu'il vendra du gaz aux U.S.A., ce qui, en principe, est peut-être véridique, mais rien n'empêchera sa filiale d'en vendre. Prétendre que le prix de transport pour l'utilisation d'un gazoduc est un empêchement majeur pour vendre aux U.S.A. du gaz produit chez Rabaska, comme le dit M. Kelly, ne tient pas compte que les Américains sont en manque constant d'énergie et que ça s'accroîtra au fil des années, et qu'ils sont prêts à payer le prix pour s'assurer d'un approvisionnement.

Et à la question de M. Samak (vol. 2, 1655) : « En fait, parce que la question revient, le marché américain, étant donné que le marché du gaz naturel à l'échelle continentale est un marché intégré, demeure physiquement et techniquement accessible à tout fournisseur de gaz sur le continent? » Voici la réponse de M. Kelly (1660) : « Oui, je dirais même, on pourrait livrer du gaz naturel de l'Ouest canadien au Mexique. La rentabilité de faire ainsi, c'est une autre question ».

Pourquoi Rabaska se priverait-il de vendre son 40% non encore placé aux Américains, qui en demandent et qui sont prêts à payer le gros prix? Poser la question, c'est y répondre.

Voici un autre questionnement et un contexte important mentionnés encore par M. Samak (vol. 7, 4010 et 4015) : « ...le contexte tel que compris par les citoyens de l'ALENA où il y a effectivement en pratique un marché d'énergie intégré et un marché intégré, ça veut dire à l'échelle continentale partager les bonheurs d'excès mais aussi les peines des pénuries, de façon à l'échelle continentale ».

« Comment est-ce que vous comptez contribuer, comme le projet Rabaska qui pourrait être à l'abri de la règle d'intégration continentale avec tout ce que ça implique? On revient à ça souvent, et j'aimerais que la question soit traitée ». Et voici deux éléments de réponse de M. Kelly (4025) : « Donc concernant L'ALENA, c'est quelque chose qu'on va aller revoir en détail... » et (4040) : « ...c'est une question qu'on va voir si ça s'appliquerait à de l'importation de GNL... ».

Comment Rabaska, peut-il avoir oublié de s'assurer qu'il n'est pas concerné par l'ALENA?

N'oublions pas les nouvelles ententes qui se préparent entre le Canada et les U.S.A., à l'effet d'augmenter l'exportation de pétrole albertain provenant des sables bitumineux, qui produit des gaz à effet de serre et qui utilise le gaz naturel pour produire ce pétrole et nous deviendrons un pays encore plus polluant. **Si** Rabaska s'installe au Québec, nous serons moins dépendants du gaz naturel provenant de l'Ouest, mais ceci lui permettra d'en exporter davantage aux U.S.A. Où est le gain pour le Canada sur la réduction des gaz à effet de serre?

Mais comme le répète souvent M. Kelly « 0% de gaz produit par Rabaska sera exporté aux U.S.A. ».

À qui faire confiance?

ACHETEURS DE GAZ

Qui va acheter le gaz produit par Rabaska? D'après la réponse de M. Kelly (vol. 7, 3675) : « ...Enbridge et Gaz Métropolitain se sont commis pour prendre soixante pour cent (60%) de la capacité. Donc la taille du marché est là ». (3695) : « Et pour l'autre quarante pour cent (40%), le restant du marché est de loin suffisant pour placer ce gaz. On va trouver des utilisateurs institutionnels ou industriels qui... ».

Mais, s'il n'en trouve pas, que fera-t-il? Peut-être de nouvelles industries tout près ? Ça serait pratique et peu coûteux?

Pour vendre du gaz à des industries ou à des institutions, il faut un distributeur, à ce que je sache. Quels sont les autres distributeurs au Québec ou en Ontario qui peuvent vendre suffisamment de gaz pour acheter la production excédentaire de 40% de Rabaska? Si tous les besoins des clients que Gaz Métro et Enbridge alimentent au Québec et en Ontario sont comblés, pouvons-nous penser qu'ils n'en achèteront plus?

Oh surprise! Peut-être un gros client encore non identifié se présentera-t-il? Mais c'est juste une appréhension de ma part.

PRIX DU GAZ

Le gaz étant une source d'énergie, son prix est déterminé par le prix du marché de l'énergie, qui inclut toutes les autres sources. On n'a qu'à regarder le prix de l'électricité versus le mazout, si l'un monte, il est certain que l'autre suivra. Il est faux de prétendre que le prix du gaz se détermine seulement en fonction de cette seule source d'énergie. Lorsque M. Kelly tente de répondre à une question sur la justification du prix du gaz (vol. 13, 2175 à 2205), il mentionne à quelques reprises le prix moyen et le prix fixé au moment de l'achat par l'industrie, mais ce qu'il oublie de dire, c'est que le prix a déjà été déterminé par le marché et que le fournisseur le suivra. Sa seule marge de manœuvre, c'est lors de la vente sur le marché « spot » ou au prix du jour.

Et voici encore une précision sur la fixation des prix, faite par M. R. Richard (vol. 7, 4385) « ...le marché du gaz naturel en Amérique du Nord, c'était un « commodity market », comme on dit. C'est le prix du marché, c'est l'offre et la demande. Si le prix monte aux États-Unis, il monte au Canada aussi ». (4390) : « En autant que les Canadiens sont prêts à payer le prix continental, ils sont bons pour avoir tout le gaz qu'ils veulent, et la balance va aux États-Unis... ».

Si le prix de cette source d'énergie était si compétitif et son niveau d'utilisation si sécuritaire, ce marché aurait évolué beaucoup plus rapidement qu'il ne l'a fait et qu'il continue de le faire. Pourquoi ne voit-on pas plus de nouveaux développements domiciliaires utiliser le gaz?

REGAZÉIFICATION OU ÉVAPORATION

Voici un aspect qui a très peu été questionné et abordé lors de la première partie des audiences publiques. L'évaporation sera la principale cause de l'émission de gaz à effet de serre, car beaucoup de chaleur est requise pour cette opération. Les eaux chaudes des évaporateurs, rejetées dans le fleuve auront-elles un impact sur le milieu marin?

Vraiment, on en veut à ce fleuve !

Le transfert du gaz liquide réfrigéré à -160 degré à son état naturel de gaz entraînera également un très haut niveau de risque d'explosion. Mais comme le prétend Rabaska, toutes les mesures de sécurité ont été prises. Par contre, si un accident (événement imprévu malheureux ou dommageable) se produisait, on ne pourra pas en analyser les causes parce que nous ne serons plus de ce monde !

SURVEILLANCE

Qui surveillera la conformité et le respect des engagements pris, autres que ceux conclus par voie de contrats signés, soit durant la construction et surtout pour l'exploitation? Voici quelques exemples :

- Qui pourra affirmer que les distances approuvées et exigées entre les méthaniers de plus de 330 mètres de longueur et 45 mètres de largeur et les autres navires seront respectées?
- Qui pourra confirmer que la vitesse des méthaniers correspond aux normes et aux engagements?
- Qui pourra s'assurer que toutes les règles de sécurité sont respectées en tout temps par tous les intervenants maritimes et ceux à quai?
- Et combien d'autres encore ?

Passer à côté de certaines normes de sécurité ou ne pas les respecter intégralement, peut faire économiser de gros sous lorsque les enjeux sont importants.

Moi, ça me fait peur !

ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Rabaska prétend que c'est Hydro-Québec qui a décidé de l'alimenter avec deux lignes à haute tension de 230 kv, mais cette tension en est une de transport et non de distribution. Avons-nous idée des équipements qui seront requis dans le poste de transformation de Rabaska pour reconvertir cette tension selon les besoins? Il y a encore des postes de transformation chez Hydro-Québec qui ne reçoivent pas cette tension.

Si Hydro-Québec amène une quantité d'énergie semblable sur ce site, c'est sûrement en prévision d'une plus grande demande. Pourquoi ajouter d'autres lignes dans cinq ans? Comme le prétend encore Rabaska, aucun agrandissement n'est prévu et planifié pour le moment, mais rien n'empêchera d'autres industries lourdes de venir s'installer près de ses installations et profiter des sources d'énergie sur place.

La construction de deux lignes à 230 kv nécessitera de la part d'Hydro-Québec une emprise totale de 60 mètres, à partir du chemin St-Rock jusqu'au projet. Ces inconvénients, qu'engendra cette construction pour le milieu, ne sont pas comptabilisés dans le projet de Rabaska, car ils seront assumés par Hydro-Québec, mais ils font partie intégrante du projet et sont réels.

Il ne faudrait pas oublier non plus le passage du gazoduc sur les terres qui créerait des dommages permanents et des inquiétudes pour les agriculteurs, car pas de gazoduc pas de terminal. Rabaska ne s'en fait pas, tout se réglera avec de l'argent ou des expropriations.

230 kv, c'est pas des peanuts !

CRÉATION D'EMPLOIS

Voici où est la plus grande fumisterie de ce projet.

À part un apport temporaire durant la construction, la création de seulement 60 emplois pour un investissement de près d'un milliard de dollars; ce n'est rien. Je crois que c'est la seule catégorie d'industries qui investit un milliard et qui fera travailler en permanence 60 personnes.

Un développement domiciliaire d'un milliard, sur un domaine semblable, générerait sûrement plus de 60 emplois permanents, en besoin de services additionnels (municipaux et autres) et rapporterait autant en taxes de toute nature et en dépenses dans le milieu, et aurait surtout l'immense avantage d'augmenter la population de la ville de Lévis et créer un nouveau milieu de vie agréable.

Non vraiment, essayer de nous faire croire que 60 emplois pour un milliard d'investissement, c'est la manne, elle est bien bonne !

COHABITATION AVEC L'INDUSTRIE DES CROISIÈRES INTERNATIONALES

À la question de M. Samak (vol. 9, 815) qui demandait à M. Kelly, s'il avait eu des discussions avec les représentants de l'industrie des croisières, voici sa réponse (820) : « Avec l'industrie des croisières, non, mais avec le port de Québec, oui, avec les autres intervenants maritimes de la région, oui ».

Comme si ce n'était pas important et nécessaire de discuter avec une des industries touristiques les plus prospères pour la ville de Québec ! On en a discuté avec les compagnies maritimes locales, qui font faire des tours de bateau nolisé sur le fleuve, entre le pont de Québec et le bout de l'Île d'Orléans (Ste-Pétronille). Sachant, que les autorités du port de Québec sont très favorables à l'établissement de Rabaska, on devait connaître les résultats de la consultation, avant même le début.

Je pense que c'est un manque de jugement de ne pas consulter l'industrie des grandes croisières. Peut-être en redoutait-on les réactions !

ZONAGE DE LA VILLE DE LÉVIS

Malgré toutes les affirmations de M. Chevalier, de la ville de Lévis, il n'a définitivement pas convaincu personne que le zonage actuel autorisé est conforme pour accueillir une industrie lourde, comme Rabaska, sur l'emplacement choisi.

Est-ce zoné parc industrie lourde et portuaire? OUI ou NON? C'est une question simple ça.

M. Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal pour ce district depuis de nombreuses années, a su démontrer que c'était zoné agricole, en déposant des documents officiels, et en exigeant que les autorités municipales déposent également certains documents officiels, mais ça semble plutôt très embrouillé et compliqué pour la ville.

À une question du commissaire Waaub (vol. 9, 1400) à savoir, «Est-ce qu'il y a une hiérarchie de demandes de permis pour modification d'usages dérogatoires, qui doit passer devant la Commission de protection agricole, même si la municipalité a théoriquement, dans son règlement, des usages permis, mais qu'ils deviendront effectifs uniquement si la Commission de protection du territoire agricole l'autorise? », voici la réponse de M. Chevalier (1415) : « Avec les nouvelles orientations gouvernementales, la question d'avoir deux (2) affectations qui se superposent, ce n'est plus autorisé. Les orientations gouvernementales sont claires, quand c'est une zone agricole et qu'on fait de la planification, on prévoit des usages agricoles. Il y a peut-être des cas d'exception, qu'on veut confirmer quelque chose qui existe déjà, mais on fait pas de prévisionnel, si on n'a pas de projet, en zone agricole, pour des usages autres qu'agricoles ».

Il semble clair que deux affectations ne peuvent pas se superposer.

RÈGLEMENT 523 DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

Aucune autorisation ne devrait être émise, tant qu'un juge n'aura pas rendu une décision dans l'interprétation de ce règlement.

Il devrait en être mention dans le rapport de la Commission. Mais, j'oubliais, Rabaska s'en fout !

IL FAUT Y PENSER !

- **Reportage télédiffusé au CANAL D dernièrement**

En 1997 - Catastrophe dans le désert -

Explosion de la réserve de carburant utilisé pour propulser les navettes de la NASA. Un gazoduc passait tout près, pourtant tout à fait sécuritaire et à toute épreuve d'accident, blindé comme les Américains le disaient – MAIS – la cause première de cette explo-

sion, une toute petite fuite de gaz dans le gazoduc – MAIS – c'était impossible que ça se produise – MAIS – c'est arrivé, à Las Vegas dans le désert.

Un accident avec le GNL, MAIS pas chez nous, toutes les mesures de sécurité seront prises.

Même avec une entente signée avec la ville de Lévis pour le paiement de taxes municipales, si une grande firme externe d'évaluateurs spécialisés se présentait chez Rabaska, avec la proposition de revoir cette entente à la baisse, sans frais, et à partage des réductions de taxes, advenant qu'un tribunal donne raison à Rabaska, refuseront-ils cette proposition? Même si ça prenait 10 ans. Ex. : Golden Eagle ou Ultramar, pourtant c'était un engagement ferme.

Voici une bonne raison pour Rabaska de refuser le site de Gros-Cacouna : la distance pour rejoindre le gazoduc principal actuel à St-Nicolas (Lévis). La distance serait d'environ 300 km, au coût approximatif de 250 millions, tandis que s'implanter dans le secteur Est de Lévis, à quelques mètres près de la limite Ouest de Beaumont, représente environ 50 km. Ça c'est un vrai intérêt économique pour Rabaska.

Ma conjointe et moi, en 1999, avons choisi de nous établir à Beaumont, sur le bord du fleuve, près des lignes de transport d'Hydro-Québec, dans un environnement sain et sécuritaire en toute tranquillité et avec une magnifique vue sur l'Île d'Orléans. Nous avons bien vu les pylônes, mais il n'y avait pas de terminal et de port méthanier, pas d'industrie lourde, pas de centrale thermique et quoi d'autre? Rien que des terres agricoles.

Pourquoi dépenser tant d'énergie, pour nous forcer à accepter des installations qui profiteront à des intérêts financiers et presque certainement aux U.S.A.?

Au-delà des impacts économiques, il faut y penser sérieusement, car si cette industrie lourde s'installe dans un si beau site encore vierge, c'est le début de l'établissement d'une grande zone industrielle et portuaire qui nous envahira. En même temps, c'est autoriser le saccage des rives du plus beau fleuve en Amérique du Nord et probablement au monde. Il commence, quoique très lentement, à être moins pollué, grâce à des

mesures environnementales sévères de nos gouvernements, mais il ne faudrait quand même pas y introduire une nouvelle source de pollution.

Et tout dernièrement, soit dans la semaine du 15 janvier 2007, le Premier ministre du Canada, M. Harper, annonçait du financement jusqu'à 1,48 milliard de dollars pour le développement de sources d'énergie propre, mais aucune mention pour la filière du gaz. Pourtant, à entendre les discours de Rabaska, produire de l'énergie à partir du GNL, c'est propre propre. Que doit-on en penser?

N'oublions pas non plus tout le territoire unique de l'Île d'Orléans qui fait partie du patrimoine québécois et qui est reconnu par l'UNESCO.

CONCLUSION

Sommes-nous prêts à sacrifier notre patrimoine naturel, notre environnement, notre sécurité et surtout notre quiétude pour faire de Lévis une ville d'industries lourdes?

Autoriser ce projet serait s'autodétruire humainement en se laissant avaler par ceux qui ne veulent que le profit financier, sous le couvert de vouloir notre bien. Et que penser de l'engagement que nous prenons pour les générations futures?

REFUSER CE PROJET, C'EST AVOIR DE LA VISION !

